



GRAND CONSEIL

**EXPOSÉ DES MOTIFS ET PROJET DE DÉCRET ARRÊTANT LA LISTE DES
COMMISSIONS THÉMATIQUES POUR LA LÉGISLATURE 2027 – 2032**

1. CADRE JURIDIQUE

Conformément aux art. 59, al. 2 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) et 45 de son règlement d'application (RLGC), le Grand Conseil est tenu d'arrêter la liste des commissions thématiques durant les trois premiers mois de l'année au cours de laquelle les élections des autorités cantonales ont lieu. Concrètement, le Grand Conseil se base sur une proposition de son Bureau et arrête, par voie de décret, la liste des commissions thématiques pour la législature suivante. Les membres des commissions thématiques sont ensuite élus par le nouveau Grand Conseil, le jour de sa constitution.

Cette procédure offre l'occasion au Grand Conseil sortant de faire le bilan de la situation, d'évaluer la pertinence de conserver ou non les commissions thématiques nommées en début de législature, ou d'en créer de nouvelles pour la suivante, compte tenu des expériences des commissions elles-mêmes et des différents organes du Parlement. A noter qu'à titre exceptionnel, cette liste peut toutefois être modifiée en cours de législature (art. 59, al. 2 LGC) par le Grand Conseil nouvellement élu, par exemple pour adapter le dispositif à une priorité du programme de législature du Conseil d'Etat.

2. SITUATION ACTUELLE

2.1 Système de commissions en vigueur

Le Grand Conseil connaît un système mixte de commissions, soit les commissions dites « instituées » et les commissions dites « ad hoc ».

Les commissions instituées sont de trois types :

- les commissions de surveillance (gestion, finances et affaires juridiques, cette dernière assumant l'exercice de la haute surveillance sur le Tribunal cantonal, le Ministère public et le Conseil de la magistrature) ;
- les commissions thématiques, qui font l'objet du présent EMPD ;
- les autres commissions instituées (rédaction, présentation, visiteurs).

L'ensemble de ces commissions préavise notamment sur les divers actes législatifs, les rapports, les initiatives, motions et postulats (art. 38, al. 2 LGC) que lui attribue le Bureau du Grand Conseil. Cette opération de nomination a lieu lors de chaque séance du Bureau. Tenant compte des sensibilités ne souhaitant pas généraliser le recours aux commissions thématiques uniquement, le projet du Bureau reconduit le système mixte précité, témoignant par là-même de son attachement à cette diversité des types de commissions, qui autorise par ailleurs une souplesse appréciée par les acteurs concernés selon les objets qui se présentent.

Il incombe ainsi au Bureau de soumettre un projet de décret au Grand Conseil, afin que celui-ci puisse débattre de la liste des commissions thématiques qu'il entend retenir en vue de l'attribution, dès le début de la nouvelle législature le 1^{er} juillet 2027, des divers objets pour lesquels une commission doit être désignée par le Bureau. Se basant sur les résultats d'une démarche participative pour l'élaboration de ce décret (voir point 3 ci-dessous), le Bureau saisit l'opportunité de ce changement de législature pour proposer quelques changements et évolutions.

2.2 Commissions thématiques de la législature 2022-2027

Actuellement, et conformément à la décision du Grand Conseil du 22 mars 2022, les commissions thématiques sont au nombre de onze avec, pour certaines d'entre elles, des dispositions constitutionnelles ou légales qui en renforcent l'existence. A noter toutefois que, malgré ces dispositions, toutes les commissions thématiques peuvent faire l'objet de discussions et de décisions de la part du plénum, dans les limites des compétences du Grand Conseil.

Pour mémoire, le dispositif actuel comprend les commissions thématiques suivantes :

2.2.1 Commissions thématiques découlant de dispositions légales

- ⌘ Commission thématique en charge des affaires extérieures – CTAE (art. 2 CoParl – Convention relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger ; art. 60 à 63 LGC), 15 membres ;
- ⌘ Commission thématique des grâces – CTGRA (art. 109 Cst-VD – Constitution du Canton de Vaud ; art. 38, al. 4 et art. 103 et 104 LGC), 11 membres ;

- ✂ Commission thématique des pétitions – CTPET (art. 31 Cst-VD ; art. 38, al. 4 et art. 105 à 108 LGC), 11 membres ;
- ✂ Commission thématique de la santé publique – CTSAP (art. 8, al. 2 LPFES – loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public ; art. 43c, al. 5 LAIH – loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées), 15 membres.

2.2.2 Autres commissions thématiques

- ✂ Commission thématique des affaires juridiques – CTAFJ, 15 membres ;
- ✂ Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité – CTITM, 15 membres ;
- ✂ Commission thématique des institutions et des droits politiques – CIDROPOL, 15 membres ;
- ✂ Commission thématique des systèmes d'information – CTSI, 15 membres ;
- ✂ Commission thématique de l'environnement et de l'énergie – CENEN, 15 membres ;
- ✂ Commission thématique de la formation – COFOR, 15 membres ;
- ✂ Commission thématique des affaires sociales – CTAS, 15 membres.

3. PROCÉDURE D'ELABORATION DU DECRET ET CALENDRIER

Le Bureau a mandaté le Secrétariat général pour lui fournir divers statistiques, constats empiriques et projections tirés de la législature écoulée. Un sondage a aussi été adressé pour la première fois aux présidences des commissions thématiques de la législature en cours, au sujet de la charge de travail de leur commission et de l'éventuelle évolution de leur périmètre de compétences. Le secrétariat des commissions, s'appuyant sur la méthodologie éprouvée développée par le passé, a fourni un travail considérable dont le résultat, qui tient en quatre documents, est présenté en annexe 1 au présent EMPD. Ce travail a servi de base à l'ensemble des réflexions qui ont suivi.

Le Bureau nouvellement élu le 23 juin dernier a tenu une première séance exploratoire le 2 juillet 2026, suivie d'une séance d'ajustement le 13 août 2026. Ces échanges ont conduit à plusieurs propositions de modifications énoncées sous le chiffre 4 ci-dessous.

En parallèle, soucieux de donner une large assise au projet avant de formuler ses propositions définitives, le Bureau a aussi envoyé un questionnaire aux groupes politiques après les vacances d'été, afin de les sonder sur les questions suivantes :

1. *Le Grand Conseil connaît un système mixte de commissions, comprenant des commissions instituées (de surveillance, thématiques et permanentes) et des commissions ad hoc. Souhaitez-vous reconduire ce dispositif ?*

2. *Actuellement, et conformément à la décision du Grand Conseil du 22 mars 2022, les commissions thématiques sont au nombre de onze :*

- *Commission thématique en charge des affaires extérieures (CTAE), (art. 60-63 LGC + art. 2 de la CoParl), 15 membres ;*
- *Commission thématique des grâces (CTGRA), (art. 109 Cst-VD ; art. 38 al. 4 ; art. 103-104 LGC), 11 membres ;*
- *Commission thématique des pétitions (CTPET), (art. 31 Cst-VD ; art. 38 al. 4 ; art. 105-108 LGC), 11 membres ;*
- *Commission thématique de la santé publique (CTSAP), (art. 8 al. 2 LPFES, 43c al. 5 LAIH, 15 membres) ;*
- *Commission thématique des affaires juridiques (CTAFJ), 15 membres ;*
- *Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité (CTITM), 15 membres ;*
- *Commission thématique des institutions et des droits politiques (CIDROPOL), 15 membres ;*
- *Commission thématique des systèmes d'information (CTSI), 15 membres ;*
- *Commission thématique de l'environnement et de l'énergie (CENEN), 15 membres ;*

■ Commission thématique de la formation (COFOR), 15 membres ;

■ Commission thématique des affaires sociales (CTAS), 15 membres.

Considérant que le Bureau est enclin à fusionner les commissions des grâces et des pétitions pour créer une nouvelle « Commission thématique des droits citoyens », souhaitez-vous maintenir la liste telle quelle, fusionner d'autres commissions ou éventuellement en supprimer ?

3. Considérant que le Bureau est enclin à créer deux nouvelles commissions thématiques (une sur « les bâtiments, le foncier et l'aménagement du territoire », l'autre sur « l'économie et la fiscalité »), souhaitez-vous proposer la création de commissions thématiques nouvelles ?

4. Considérant que le Bureau est enclin à ajouter la thématique de l'accueil de jour à la CTAS, les objets en lien avec le climat à la CENEN et les questions de sécurité à la CTAFJ, ainsi qu'à constituer les délégations vaudoises à l'APF au sein de la CTAE, souhaitez-vous ajouter des nouveaux domaines de compétences aux commissions thématiques existantes, à examiner par le Bureau ?

Les réponses des groupes politiques à ce questionnaire figurent en annexe 2 au présent EMPD.

Le 10 septembre 2026, le Bureau a tenu une séance consacrée à cet objet et arrêté la liste des commissions thématiques qu'il entendait proposer. Il a adopté le présent exposé des motifs et projet de décret lors de cette même séance.

Le Conseil d'Etat, les président-e-s des groupes politiques et les président-e-s des commissions instituées ont reçu ensuite l'EMPD à titre informatif et le Bureau a échangé avec les président-e-s des groupes politiques dans le cadre d'une séance du Bureau élargi le 29 septembre 2026, afin de présenter les options retenues ; en parallèle, sur la base de son organisation interne, l'examen du projet de décret par la Commission thématique des institutions et des droits politiques a été planifié pour le 25 septembre 2026.

Le Bureau souhaite que le présent EMPD soit traité par le Grand Conseil en janvier 2027, afin de tenir compte du calendrier des élections cantonales (avec un premier tour prévu le dimanche 28 février 2027). Dans le prolongement, une demande pourra ainsi être présentée à Statistique Vaud afin de définir le nombre de sièges revenant à chaque groupe dans l'ensemble des commissions instituées en fonction du nombre de sièges par groupes issus des élections cantonales précitées. Ces données connues, les président-e-s des groupes politiques seront invités à trouver un accord sur la répartition des places au sein des différentes commissions instituées en fonction des forces politiques et de proposer des candidat-e-s. Enfin, l'élection des membres des commissions instituées aura lieu le 29 juin 2027, jour de l'assermentation des autorités et de la constitution du Grand Conseil et de ses organes.

4. PROPOSITIONS DU BUREAU

Les échanges et discussions que le Bureau a conduits ont permis de mettre en perspective les chantiers potentiels qui pourraient survenir lors de la prochaine législature, susceptibles d'occuper de manière importante les commissions thématiques : les révisions des lois sur les communes, sur l'enseignement obligatoire, sur la formation professionnelle, sur le financement des prestations de santé, sur l'aménagement du territoire, sur la gestion des déchets et sur l'accueil de jour des enfants.

Fort de l'ensemble de ces éléments, le Bureau a considéré que la fusion de la CTGRA et de la CTPET, toutes deux relativement peu sollicitées, pourrait être envisagée si elle venait à couvrir un spectre plus large, par exemple en charge des pétitions, des grâces et des droits citoyens. S'agissant d'une nouvelle *Commission thématique sur les bâtiments, le foncier et l'aménagement du territoire*, il s'y est déclaré favorable étant donné le nombre d'objets conséquent qu'une telle commission aurait eu à traiter au cours de la législature actuelle (correspondant à 126. 25 heures de séances, voir l'annexe sur le nombre d'heures de travail des commissions), sans compter une éventuelle révision de la LATC ; il propose que cette commission, à supposer qu'elle soit créée, adopte un fonctionnement d'information régulière avec les commissions en charge de la thématique destinataire de l'infrastructure qu'elle examinera. Elle pourra, par exemple, s'occuper du suivi de la construction des futurs établissements pénitentiaires vaudois et informer régulièrement la CVGC ainsi que la CTAFJ des enjeux liés à ces projets. Cette manière de procéder se recoupe d'ailleurs avec la proposition de révision partielle de la LGC, qui incite à un échange d'informations régulier entre commissions.

Le Bureau n'est en revanche pas favorable à la fusion de la CIDROPOL avec la CTAFJ, ni à celle de la Commission de présentation avec la CTAFJ, les missions de ces commissions respectives étant clairement différentes d'un point de vue institutionnel ; sous l'angle de la représentativité du Grand Conseil, la diversité des profils de leurs membres doit aussi être favorisée. Quant à une éventuelle commission réunissant les thèmes de l'agriculture, de l'économie et du tourisme, le sujet n'a pas été considéré comme étant suffisamment mûr. En revanche, concernant les questions de fiscalité et d'économie, le Bureau est d'avis qu'une commission en charge de ces thèmes est attendue au vu du chantier à venir sur l'imposition individuelle. Par ailleurs, la CTAFJ pourra voir son cahier des charges étoffé avec la thématique de la sécurité (au sens des assises de la chaîne pénale, donc y compris les aspects pénitentiaires), de même que la CTAS récupérer l'accueil de jour et la CENEN traiter les objets en lien avec le climat.

Le Bureau propose en outre de constituer au sein de la CTAE la délégation vaudoise à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF, dont le Grand Conseil est membre à part entière depuis 2014), de manière à augmenter le volume de travail de cette commission, tout en conservant une cohérence par rapport à ses missions légales (art. 60 à 63 LGC). Actuellement, la délégation du Grand Conseil est constituée par le Bureau en début de législature, et ses membres, au nombre de quinze, proposés par les groupes politiques.

A l'arrivée, le nombre de commissions thématiques augmente très modestement d'une unité, passant de onze à douze. Au-delà de l'aspect quantitatif, cette orientation doit être vue comme une volonté de ne pas remettre en question l'existence des commissions ad hoc, tout en reconnaissant les nombreux avantages induits par les commissions instituées (notamment leur capacité à se pencher sur des sujets dans la durée et donc à réfléchir de manière intégrée, à exercer un pouvoir de contrôle accru sur l'action gouvernementale et à soulever des questions légitimes fondées sur les précédents exercices). L'ensemble des instruments à disposition a été utilisé, sauf la suppression : maintien tel quel ; fusion ; création ; modification du champ de compétences.

A l'issue de ses séances de travail, le Bureau du Grand Conseil, se basant sur les documents mis à sa disposition par le Secrétariat général, ses propres réflexions ainsi que sur la consultation des groupes politiques, propose la configuration de commissions thématiques suivante pour la législature 2027-2032.

4.1 Commissions thématiques découlant de dispositions légales

Commission thématique des affaires extérieures (CTAE)

Cette commission est l'organe représentant le Canton de Vaud dans les affaires intercantionales, par exemple pour définir les réponses aux consultations sur les avant-projets de concordats intercantonaux, en vertu de la « Convention relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger – CoParl » (art. 2), qui prévoit que les cantons signataires se dotent d'une commission des affaires extérieures permanente. Par ailleurs, cette même convention a instauré le Bureau interparlementaire de coordination (BIC), qui réunit les six président-e-s des commissions des affaires extérieures des cantons romands.

Cette exigence de la CoParl de disposer d'une commission des affaires extérieures est concrétisée par les articles 60 à 63 de la LGC.

Le maintien de la commission est proposé. Afin d'augmenter son volume de travail, le Bureau propose de constituer en son sein la délégation vaudoise à l'APF.

Cahier des charges de la Commission thématique des affaires extérieures :

- Traités, accords et conventions intercantonaux
- Affaires transfrontalières
- Exercice des droits en matière fédérale (dépôt d'initiatives auprès de l'Assemblée fédérale)
- Conventions-programmes entre Confédération et cantons, notamment en matière d'environnement
- Représentation du Canton de Vaud auprès de l'APF
- Réunion deux fois par année des présidences des commissions interparlementaires de contrôle afin de renforcer la coordination avec la CTAE

Commission thématique des droits citoyens (CTDC)

L'actuelle commission thématique des pétitions est instituée par la Constitution du Canton de Vaud (art. 31) et la LGC (art. 38, al. 4 ; art. 105 à 108). Celle des grâces l'est par l'art. 109 de la Constitution et les art. 38, al. 4 et 103 et 104 de la LGC.

Au vu de la charge de travail raisonnable, voire faible de ces deux commissions et de certaines proximités entre leurs travaux (notamment le fait de procéder à des auditions directes de citoyen-ne-s sollicitant le Grand Conseil à travers une pétition ou une demande de grâce), le Bureau a décidé de proposer leur fusion et de renommer la nouvelle commission fusionnée par un intitulé faisant référence aux droits citoyens, englobant les champs de compétence des deux anciennes commissions (pétitions et grâces).

Il est par ailleurs prévu, en raison de cette fusion, de doter la nouvelle commission de quinze membres, alors que chacune des deux « anciennes » en comptait onze.

La fusion des commissions des pétitions et des grâces est proposée, ainsi qu'un passage à quinze membres, de manière à créer une commission thématique des droits citoyens.

Cahier des charges de la Commission thématique des droits citoyens :

- Etude des pétitions et émission d'une recommandation à l'attention du Grand Conseil
- Audition des pétitionnaires et sollicitation de l'avis de l'autorité concernée
- Examen des demandes de grâces
- Audition des personnes qui requièrent la grâce
- Préavis et rapports au Grand Conseil sur les demandes de grâces
- Préavis sur des demandes citoyennes, à la demande du Bureau

Commission thématique de la santé publique (CTSAP)

Cette commission garantit une cohérence et une vision à long terme en matière d'investissements et de dépenses effectués dans le domaine de la santé. En vertu de l'article 8 de la loi sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public (LPFES), le Conseil d'Etat ne peut prendre les décisions sur sa participation aux investissements des établissements privés reconnus d'intérêt public qu'après avoir consulté la Commission thématique de la santé publique. En outre, l'art. 43c, al. 5 de la loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH) donne également mission à la CTSAP de préavisier, à l'attention du Conseil d'Etat, les investissements des établissements socio-éducatifs.

A noter encore que dans le cadre des investissements importants du CHUV, certains projets font l'objet d'EMPD regroupant crédit d'étude et crédit de construction. En échange de l'acceptation de ce type de procédure, le Grand Conseil a souhaité pouvoir exercer une forme de suivi des projets concernés. Un accord de principe est ainsi intervenu pour que la CTSAP (en association avec la COFIN et la Commission de gestion) exerce ledit suivi. Il est proposé que cet accord intègre aussi la future CTBAT, afin de laisser dans le champ de compétences de la CTSAP les constructions de bâtiments touchant au cahier des charges de cette dernière.

Au vu de la charge de travail déjà considérable de cette commission, l'élargissement de son champ de compétences n'est pas à l'ordre du jour.

Le maintien de la commission est proposé. Aucun ajustement, ni de forme ni de fond, n'est requis.

Cahier des charges de la Commission thématique de la santé publique :

- Santé de la population et politique de santé publique (soins médicaux de base)
- Gestion sanitaire et planification hospitalière

- Investissements en faveur des établissements sanitaires privés d'intérêt public, des établissements psychosociaux médicalisés et des établissements socioéducatifs
- Investissements et modernisation des établissements médico-sociaux
- Mise à niveau et développement du CHUV
- Assurance-maladie

4.2 Autres commissions thématiques

Commission thématique des affaires juridiques (CTAFJ)

Cette commission s'occupe historiquement de projets législatifs à caractère juridique. L'approche technico-juridique de la commission lui permet par ailleurs de travailler en bonne intelligence et de se positionner sereinement sur des objets à la teneur politiquement particulièrement sensible.

Depuis la création du Conseil de la magistrature, la Commission thématique des affaires juridiques est chargée :

- de préavisier les objets parlementaires, projets de lois et de décrets en lien avec le pouvoir judiciaire ;
- d'exercer pour le Grand Conseil la haute surveillance sur le Tribunal cantonal et le Ministère public, d'une part, et sur le Conseil de la magistrature, d'autre part, conformément à la loi sur le Conseil de la magistrature ;
- de traiter toutes les pétitions relatives aux autorités judiciaires qui lui sont transmises par la Commission des pétitions ;
- de préavisier sur tous les objets qui lui sont attribués par le Bureau.

Tenant compte de l'organisation future d'Assises de la chaîne pénale, et de la récurrence des thématiques liées, le Bureau considère que la CTAFJ est indiquée pour assumer dans le futur l'examen des objets en lien avec la sécurité. Une fusion avec la CPRT ou avec la CIDROPOL, bien qu'envisagée un temps, ne fait pas sens ; en effet, les missions de ces commissions respectives sont clairement différentes d'un point de vue institutionnel (par exemple, la CPRT préavisie des candidat-e-s aux fonctions judiciaires cantonales et la CTAFJ exerce la haute surveillance sur ces derniers), ainsi que la diversité des profils de ses membres, qui doit être encouragée afin de favoriser la représentativité du Grand Conseil (par exemple, si la profession d'avocat-e peut représenter un atout au sein de la CTAFJ, elle ne l'est pas forcément au sein de la CIDROPOL).

Le maintien de la commission est proposé. Le Bureau propose d'ajouter au cahier des charges de la CTAFJ le domaine de la sécurité.

Cahier des charges de la Commission thématique des affaires juridiques :

- Domaine judiciaire, en particulier organisation et procédure judiciaires
- Domaine de la sécurité dans la chaîne pénale, regroupant les acteurs de la police, du judiciaire, des avocats et du pénitentiaire
- Protection de la population et des biens
- Conduite et gestion de crise

Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité (CTITM)

Nantie des projets d'investissements dans les infrastructures de transports, à l'exception des projets d'agglomération, d'aménagement du territoire ou de construction de bâtiments, cette commission réalise les objectifs fixés, soit la capacité du Grand Conseil à suivre avec efficacité un secteur où les investissements sont

massifs, tout en évitant le travers de la constitution des commissions ad hoc qui ouvrent la porte, dans ce domaine, à la défense des intérêts régionaux, voire locaux. Elle offre une vue d'ensemble et une cohérence des travaux d'infrastructures liés aux transports et à la mobilité dans le canton. Elle évite, dans un domaine sensible en termes de répartition des investissements à l'échelle de tout le canton, des appréciations faites au coup par coup et développe une vision globale, d'avenir et cohérente sur le long terme. En outre, les compétences techniques acquises par la commission permettent le traitement rapide des nombreux projets de décrets découlant des investissements dans le domaine routier et des transports publics, tout en garantissant un traitement de qualité des grands projets ferroviaires et routiers. Sachant que les investissements dans la politique des transports sont en constant développement, les qualités susmentionnées plaident pour le maintien de cette commission.

Le maintien de la commission est proposé. Aucun ajustement, ni de forme ni de fond, n'est requis.

Cahier des charges de la Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité :

- Investissements dans le domaine des infrastructures de transports sous toutes ses formes, notamment trafic ferroviaire, routier, bus, transports lacustres, vélos, piétons, etc.
- Investissements dans le domaine des véhicules de transports publics, subventions, garanties de prêts, investissements à fonds perdus, etc.
- Stratégies en matière de mobilité (vélos, marchandises, RER Vaud, etc.)

Commission thématique des institutions et des droits politiques (CIDROPOL)

Cette commission se voit attribuer les objets, notamment les motions concernant le fonctionnement des institutions, que le Grand Conseil souhaite parfois lui-même mettre en œuvre. Dotant le Grand Conseil d'un organe propre d'élaboration de projets de lois ou de décrets, elle participe grandement à l'équilibre des pouvoirs.

Un nombre conséquent d'objets touchant aux institutions et aux droits politiques sont, logiquement, régulièrement déposés. Un dossier comme la révision partielle de la loi sur le Grand Conseil a mis en évidence l'importance de disposer d'une commission spécialisée dans ces sujets, à même de s'approprier une matière complexe, ayant des répercussions à divers échelons institutionnels et nécessitant de trouver des solutions de compromis. La commission sera très certainement nantie de propositions de révision de la loi sur les communes, dont les travaux devraient s'étendre sur une partie de la prochaine législature.

Conformément à la décision prise par le Grand Conseil il y a cinq ans par voie d'amendement, la représentation de tous les groupes dans cette commission est maintenue, en raison de la particularité de la matière traitée.

Le maintien de la commission est proposé. Aucun ajustement, ni de forme ni de fond, n'est requis.

Cahier des charges de la Commission thématique des institutions et des droits politiques :

- Fonctionnement des institutions
- Projets de lois dont l'élaboration relève de la compétence du Grand Conseil
- Rapport entre les pouvoirs
- Droits politiques et législations y relatives
- Législation sur les communes

Commission thématique des systèmes d'information (CTSI)

Cette commission est active dans des domaines qui évoluent très vite, comme la transition numérique ou le recours à l'intelligence artificielle. Elle traduit la nécessité d'avoir des spécialistes à même d'assurer le suivi des dossiers techniques liés aux évolutions informatiques du Canton. Elle travaille avant tout sur un plan technique et les éléments politiques passent au second plan. L'interaction de cette commission avec les commissions de surveillance, qui recourent régulièrement à elle en lui attribuant des mandats, est d'une grande utilité.

Le maintien de la commission est proposé. Aucun ajustement, ni de forme ni de fond, n'est requis.

Cahier des charges de la Commission thématique des systèmes d'information :

- Projets informatiques de l'Etat (crédits d'investissement et suivi des projets)
- Politique du numérique ; cybersécurité ; intelligence artificielle
- Examen du budget et des comptes de la DGNSI (mandat de la COFIN)

Commission thématique de l'environnement, de l'énergie et du climat (CENENC)

La création de cette commission en début de législature s'est révélée, sans surprise, une nécessité, ne serait-ce que pour l'examen de la révision complète de la loi sur l'énergie.

Le Bureau propose que cette commission continue de s'occuper des questions d'environnement et d'énergie, en y ajoutant le climat ; cela pourra englober les notions de développement durable / durabilité, ainsi que la gestion des déchets. Les divers « Plans climat » élaborés par le Conseil d'Etat et destinés à implémenter cette politique publique au plus près des institutions seront désormais attribués à cette commission. Les objets touchant à des questions comme la gestion des eaux, la sylviculture, la chasse, la faune et la pêche donneront lieu à des appréciations circonstanciées du Bureau et pourront être confiés parfois à cette commission, parfois à une commission ad hoc, suivant les particularités de ces objets. Cela n'englobe en revanche pas l'aménagement du territoire, l'immobilier et le foncier, ni l'agriculture ou le tourisme.

Le maintien de la commission est proposé. Le Bureau propose un ajustement de forme relatif à l'intitulé de la commission et de lui attribuer désormais les objets en lien avec la politique climatique.

Cahier des charges de la Commission thématique de l'environnement, de l'énergie et du climat :

- Protection de l'environnement, politique climatique et développement durable
- Energie et approvisionnement énergétique
- Protection de la biodiversité et des ressources naturelles
- Gestion des déchets

Commission thématique de la formation (COFOR)

Cette commission, créée en 2022, s'est imposée facilement et rapidement. Son rôle est d'autant plus appelé à prendre de l'importance avec la révision annoncée de la LEO et la mise en place du gymnase en quatre ans.

Le maintien de la commission est proposé. Un ajustement de fond est proposé afin que la thématique de l'accueil préscolaire et parascolaire passe à la CTAS.

Cahier des charges de la Commission thématique de la formation :

- Enseignements obligatoire, postobligatoire et supérieur
- Formations professionnelle et continue
- Enseignement spécialisé

Commission thématique des affaires sociales (CTAS)

Le besoin d'une commission se spécialisant dans les politiques publiques sociales, de plus en plus complexes depuis quelques années, est largement reconnu. La question s'est posée, pour le Bureau, d'un rattachement à la CTAS des problématiques liées à l'accueil préscolaire et parascolaire, actuellement traitées par la COFOR. Au vu

des chantiers législatifs qui attendent cette dernière et de la refonte complète de la politique d'accueil de jour, induite par les décisions fédérales, le Bureau propose de procéder à cet ajustement.

Le maintien de la commission est proposé. Un ajustement de fond est proposé afin que la thématique de l'accueil préscolaire et parascolaire revienne à la CTAS, au lieu de la COFOR.

Cahier des charges de la Commission thématique des affaires sociales :

- Politique, assurances et prestations sociales
- Politique familiale (allocations familiales, pensions alimentaires, congé parental, assurance maternité, etc.)
- Accueil préscolaire et parascolaire

Commission thématique des bâtiments, du foncier et de l'aménagement du territoire (CTBAT)

Sur la base des statistiques produites par le Secrétariat général, notamment celles sur le nombre d'heures de travail des commissions, le besoin d'une commission examinant les objets en lien avec la construction des bâtiments, l'urbanisme et l'aménagement du territoire est apparu de manière criante. Au vu des chantiers législatifs qui attendent cette commission, notamment la future révision de la LATC, et de la volonté du Conseil d'Etat de poursuivre une politique d'investissements ambitieuse, le Bureau est d'avis que cette nouvelle commission permettra une vue d'ensemble des projets et une meilleure efficience.

La création d'une commission thématique des bâtiments, du foncier et de l'aménagement du territoire est proposée.

Cahier des charges de la Commission thématique des bâtiments, du foncier et de l'aménagement du territoire :

- Aménagement et développement territorial
- Architecture, ingénierie du bâtiment et construction
- Immobilier
- Archéologie et patrimoine bâti

Commission thématique de l'économie et de la fiscalité (CTEC)

Afin de décharger la Commission des finances des problématiques fiscales et de lui restituer son rôle premier de commission de surveillance, d'assurer le suivi de ces thèmes par une entité clairement désignée, le Bureau propose de créer une commission thématique en charge des questions économiques et fiscales. Au vu du chantier stratégique lié à la réforme de l'imposition commune des couples mariés, mais en considérant aussi la refonte des barèmes fiscaux annoncée par le Conseil d'Etat, une telle commission devrait revêtir un rôle de premier plan au cours de la prochaine législature. Elle pourra aussi examiner les objets relevant des activités et du développement économiques, et touchant notamment les problèmes de l'industrie, du commerce, du travail et de l'emploi (tels que par exemple les zones industrielles et les infrastructures économiques, les plateformes de livraison, les soutiens aux établissements publics, le travail au noir, la criminalité économique, les labels).

La création d'une commission thématique de l'économie et de la fiscalité est proposée.

Cahier des charges de la Commission thématique de l'économie et de la fiscalité :

- Industries, commerce, services, promotion et appui au développement économique
- Marché du travail (emploi, salaires, protection des travailleurs)
- Innovation

- Marchés publics
- Produits (prix, sécurité et qualité), protection des consommateurs
- Fiscalité

4.3 Projets de commissions abandonnés

Commissions envisagées et abandonnées

Le Bureau a également réfléchi à des commissions thématiques pour différentes autres politiques publiques, soit par la création de nouvelles commissions thématiques, soit par l'extension du champ d'activités des commissions proposées. Il y a renoncé, souhaitant maintenir un volume de matière pour les commissions ad hoc. Les domaines dont il a été question étaient les suivants :

- agriculture, viticulture, chasse et pêche ;
- tourisme, culture, sports et loisirs.

Dans tous les cas de figure, le Bureau devra veiller à ce que les commissions thématiques ne se transforment pas en commissions corporatistes. Il invite ainsi les groupes politiques à analyser l'opportunité de proposer aussi des candidats qui ne soient pas issus des professions « attendues » dans certaines commissions thématiques. Par ailleurs, il est primordial que les commissions thématiques, conformément à l'art. 59, al. 3 LGC, soient, globalement, le fruit d'une représentation équilibrée des groupes. Enfin, l'atout des commissions thématiques est de bien connaître la genèse des problématiques qui leur sont soumises. Cet avantage mérite, pour les thèmes identifiés aux chapitres précédents, d'arrêter la liste des commissions thématiques telle que le Bureau vous la propose dans le projet de décret.

5. CONSÉQUENCES

5.1 Constitutionnelles, légales et réglementaires, en particulier compatibilité avec l'art. 163 al. 2 Cst-VD relatif aux charges nouvelles ou liées

Néant.

5.2 Financières (budget ordinaire, charges d'intérêt, autres)

Le Bureau a été réceptif aux demandes des présidents des groupes politiques, de plusieurs députés, ainsi que de membres du Conseil d'Etat, de créer de nouvelles commissions thématiques pour la législature 2027-2032 ou d'en étendre le cahier des charges, ce qui induit la nécessité de ressources supplémentaires pour en assurer le secrétariat. S'y ajoute le besoin, voire l'urgence, de prévoir de véritables suppléances pour certaines fonctions essentielles, comme les secrétaires des commissions de surveillance.

Dans le cadre des discussions budgétaires pour l'année 2027, le Bureau du Grand Conseil a reçu le soutien des président-e-s des groupes politiques et du Conseil d'Etat pour l'engagement de ressources supplémentaires pérennes à la suite de la présentation d'indicateurs relevant aussi bien de l'activité parlementaire que de la gestion des ressources humaines. Par voie de conséquence, il a décidé, le 23 avril 2026, de demander la création de 1.0 ETP supplémentaire de secrétaire de commission dès 2027. Toutefois, le Bureau du Grand Conseil ne peut exclure, suivant la teneur du décret que le Grand Conseil adoptera, en fonction du nombre de commissions thématiques et de leurs champs d'activité respectifs, qu'une augmentation ultérieure du personnel du secrétariat des commissions puisse être, à terme, nécessaire. De nombreux facteurs laissent déjà entrevoir cette évolution : augmentation des interventions parlementaires ; augmentation des EMPL/EMPD de grande envergure ; implication croissante des commissions et du plénum ; complexification de la gestion du Canton et des relations entre autorités ; manque de visibilité et de planification politique dans l'action de l'appareil étatique ; demandes d'urgences du Conseil d'Etat impactant toute la chaîne parlementaire ; évolutions dans les pratiques politiques ; révision de la Loi sur le Grand Conseil. Il se donnera toutefois le temps d'analyser les conséquences concrètes du nouveau décret et l'évolution des facteurs précités sur les ressources humaines du Secrétariat général, à partir du début de la nouvelle législature, avant de se déterminer.

Par ailleurs, en l'état du projet de décret et indépendamment des autres types de commissions (de surveillance, de présentation, des visiteurs, interparlementaires...), il apparaît que le nombre de places à pourvoir au sein des commissions thématiques passerait de 157 en 2022 (9 fois 15 membres et 2 fois 11) à 180 en 2027 (12 fois 15 membres), sans que ces chiffres ne traduisent une augmentation des coûts à venir, ceux-ci dépendant avant tout du nombre d'objets à examiner, de leur complexité et de l'efficacité des commissions.

5.3 Conséquences en termes de risques et d'incertitudes sur les plans financier et économique

Néant.

5.4 Ressources humaines

Voir ci-dessus sous 5.2.

5.5 Programme de législature et PDCn (conformité, mise en œuvre, autres incidences)

Néant.

5.6 Environnement, durabilité et climat

Néant.

5.7 Egalité entre femmes et hommes et inclusion

Néant.

5.8 Enfance et jeunesse (art. 2a LSAJ)

Néant.

5.9 Communes

Néant.

5.10 Loi sur les subventions (application, conformité) et conséquences fiscales TVA

Néant.

5.11 Incidences informatiques

Néant.

5.12 Simplifications administratives

Néant.

5.13 Protection des données

Néant.

5.14 Autres

Néant.

6. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, le Bureau du Grand Conseil a l'honneur de proposer au Grand Conseil :

- d'adopter le projet de décret arrêtant la liste des commissions thématiques pour la législature 2027-2032.

PROJET DE DÉCRET

arrêtant la liste des commissions thématiques pour la législature 2027-2032

(DComThém)

du 10 septembre 2026

13

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu l'article 59, alinéa 2 de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil

vu l'article 45 du règlement d'application du 29 mai 2007 de la loi sur le Grand Conseil

vu le projet de décret présenté par le Bureau du Grand Conseil

décète

Art. 1 Liste des commissions thématiques

¹ En sus des commissions déjà constituées par la loi (commission des affaires extérieures, commission des droits citoyens et commission de la santé publique), les commissions thématiques suivantes sont instituées pour la législature 2027-2032 :

- a. Commission thématique des affaires juridiques ;
- b. Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité ;
- c. Commission thématique des institutions et des droits politiques ;
- d. Commission thématique des systèmes d'information ;
- e. Commission thématique de l'environnement, de l'énergie et du climat ;
- f. Commission thématique de la formation ;
- g. Commission thématique des affaires sociales ;
- h. Commission thématique des bâtiments, du foncier et de l'aménagement du territoire ;
- i. Commission thématique de l'économie et de la fiscalité.

Art. 2 Effectif des commissions thématiques

¹ Les commissions thématiques mentionnées à l'article 1 comptent chacune quinze membres.

² Les groupes politiques doivent être représentés dans la Commission thématique des institutions et des droits politiques.

Art. 3 Entrée en vigueur et exécution

¹ Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} juillet 2027.

² Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et le mettra en vigueur, par voie d'arrêté, conformément à l'alinéa 1 ci-dessus.

Mandat : Propositions en vue de l'élaboration du décret arrêtant la liste des commissions thématiques pour la législature 2027-2032

Démarche et méthode

Dans un premier temps, un sondage a été mené auprès des présidences des commissions thématiques, concernant le niveau de charge de travail de la commission considérée et l'évolution de son périmètre de compétences. Les résultats du sondage sont fournis dans l'annexe 1.

Dans un deuxième temps, les objets examinés par les commissions ad hoc de la période entre le 1^{er} juillet 2022 et le 31 décembre 2025 ont été regroupés par thèmes susceptibles d'être traités par des commissions thématiques existantes ou nouvelles. La ventilation a été opérée par le biais d'une procédure intersubjective, soit après discussion de chaque cas par deux secrétaires de commission. Ce travail a mis en évidence la pertinence de considérer la création d'une commission thématique traitant des bâtiments, du foncier et de l'aménagement du territoire (CTBAT, voir annexe 2, tableau 1). Le reliquat des objets examinés par les commissions ad hoc qui n'a pas pu être attribué à un thème est faible.

Une pondération a été opérée afin de tenir compte de la nature variable des objets attribués aux commissions, l'examen d'un projet de loi complexe ne pouvant par exemple pas être comparé à la simple prise en considération d'un postulat. Pour éviter tout biais de nature subjective, le critère de pondération choisi consiste en le temps (nombre d'heures) que la commission considérée a utilisé pour examiner l'objet attribué. A signaler, dans la période sous revue, la charge de travail particulièrement lourde des objets suivants : loi sur l'énergie (CENEN), révision de la LGC (CIDROPOL) et PAC Lavaux.

Dans un troisième temps, la charge de travail (nombre d'heures de séance de commission) des onze commissions thématiques existantes a été évaluée, pour la même période (début de la législature 2022-2027 jusqu'à décembre 2025). Cette évaluation est récapitulée dans le tableau 2 de l'annexe 2.

Ainsi nanti d'un critère pondéré uniforme (charge de travail en nombre d'heures de séance depuis le début de la présente législature), il est possible d'identifier l'opportunité des créer de nouvelles commissions thématiques et/ou d'opérer des combinaisons entre les commissions thématiques existantes. La première simulation réalisée (annexe 2, tableau 3) prend en compte les résultats du sondage effectué auprès des présidences des commissions thématiques. Un autre exemple de combinaisons, à charges totales de travail comparables, est proposé dans le tableau 4 de l'annexe 2. D'autres recompositions sont évidemment envisageables.

Il convient de garder à l'esprit que la démarche décrite ici cherche à imaginer un futur possible à partir de cas et chiffres concernant le passé. Or, il se peut que l'avenir ne se passe pas dans l'exact prolongement du passé...

ANNEXE 1

Sondage auprès des présidences des commissions thématiques

Commissions thématiques	Maintien de la commission	Volume de travail	Évolution des domaines de compétences	Remarques
des institutions et des droits politiques - CIDROPOL	Oui	Insuffisant	Non	
des affaires juridiques - CTAFJ	Non*	Insuffisant	Oui	Si cette commission venait à être maintenue, il faudrait ajouter des projets de lois et pas les donner toutes à la CIDROPOL (Commission des institutions et des droits politiques) et que plus de lois passent par cette commission.
de la santé publique - CTSAP	Oui	Adéquat	Non	
des infrastructures liées aux transports et à la mobilité - CTITM	Oui	Adéquat	Non	Cette commission a eu la chance de travailler et de côtoyer plusieurs Conseillers d'État durant cette législature. Cette commission a un large domaine d'activité qui entre autres est très intéressant. Lors d'un pic d'activité comme le traitement en urgence de l'EMPD des métros, un traitement exceptionnel est nécessaire, notamment au niveau des ressources du secrétariat.
des affaires extérieures - CTAE	Oui**	Insuffisant	Oui	La CTAE est peu requise en regard des vastes coopérations du Canton. La commission peut resserrer ses relations avec les commissions interparlementaires notamment, en vue d'une meilleure représentation vaudoise. Les compétences pourraient être élargies à d'autres domaines, p.ex. de la sécurité ou économie.
des systèmes d'information - CTSI	Oui	Adéquat	Non	La CTSI traite tous les sujets en lien avec l'informatique de l'Etat et répond à son cahier des charges. Elle est mandatée par la COFIN et la COGES (budget et comptes informatiques, suivi des projets informatiques Cockpit).
des affaires sociales - CTAS	Oui	Insuffisant	Oui	Un certain nombre d'objets attribués à des commissions ad hoc devraient être plus systématiquement confiés à la CTAS.

				Les domaines en lien avec des questions financières ayant des incidences sociales (RI, assurances sociales, etc.) et reprendre le volet "familial" (par ex. accueil de jour) actuellement attribué à la COFOR, alors que précédemment il se trouvait à la CTPOF.
de la formation - COFOR	Oui	Adéquat	Non	Dans le cas où une commission thématique des constructions était créée, la COFOR devrait garder la main sur les projets de construction qui concernent la configuration des bâtiments scolaires, celle-ci étant indissociable de leur usage pédagogique. Dans tous les cas la COFOR doit rester informée des plans de développement des écoles / gymnases. Plus généralement, une attention particulière devrait être portée à la composition de cette commission, qui requiert, pour que des débats intéressants et complets puissent avoir lieu, une composition faite de profils plus variés
de l'environnement et de l'énergie - CENEN	Oui	Adéquat	Oui	Après un pic d'activité depuis le début de la législature, la charge de travail de la commission se stabilise. Le traitement d'objets « hors norme » comme la LVLEne nécessite un traitement exceptionnel, au niveau des ressources du secrétariat. La question de l'élargissement au thème du climat, qui avait déjà été abordée lors de la précédente législature, se pose à nouveau. Une brève recherche dans SIEL avec le mot clé « climat » montre que depuis la législature 2022-2027, 4 motions, 9 postulats, 4 EMPD, 1 EMPL, 11 Rapports du CE ont été traités par des commissions du GC. Restreindre le périmètre : la CENEN a traité 5 EMPD d'assainissement de bâtiments de l'ACV depuis le début de la législature. La question de restreindre le périmètre de la CENEN en confiant l'étude de ces EMPD à une autre commission, thématique ou ad hoc, se pose.
des pétitions - CTPET	Oui	Adéquat	Non	
des grâces - CTGRA				

* La Commission thématique des affaires juridiques est expressément prévue par la LGC (art. 59a, 59b et 59c) et se voit confier des attributions spécifiques :

a) exercer pour le Grand Conseil la haute surveillance sur le Tribunal cantonal et le Ministère public, d'une part, et sur le Conseil de la magistrature, d'autre part, conformément à la loi sur le Conseil de la magistrature ; b) traiter toutes les pétitions relatives aux autorités judiciaires qui lui sont transmises par la Commission des pétitions ; d) préaviser sur tous les objets qui lui sont attribués par le Bureau.

** La Commission thématique des affaires extérieures répond à plusieurs missions inscrites dans la LGC (art. 60 et ss.).

Pistes de réflexions ; voir combinaisons exemple 1

- 1) Fusionner CIDROPOL + CTAFJ (cf. commentaires des présidences – charge de travail insuffisante !)
- 2) Élargir le périmètre de la CTAE : considérer de lui attribuer des objets relevant de la SECURITE et/ou de l'ECONOMIE ;
commentaire hors périmètre : participation des membres de la CTAE au sein des commissions interparlementaires de contrôle.
- 3) Élargir le périmètre de la CTAS : ajouter les objets en lien avec l'accueil de jour des enfants (préscolaire et parascolaire) :
arguments : 1) charge de travail CTAS insuffisante ; 2) ancienne CTPOF était chargée de l'accueil de jour
- 4) Restreindre le périmètre de la COFOR au plan de développement des constructions des écoles, des gymnases et des écoles professionnelles. En conséquence, ne pas examiner les projets de constructions eux-mêmes ; éventuelle attribution à une commission thématique chargée des projets de constructions.

Retirer les objets en lien avec l'accueil de jour des enfants (attribution à la CTAS – pt.3 ci-dessus)

- 5) Ajouter le thème du climat au périmètre de la CENEN. Une brève recherche dans SIEL avec le mot clé « climat » montre que depuis la législature 2022-2027, 4 motions, 9 postulats, 4 EMPD, 1 EMPL, 11 Rapports du CE ont été traités par des commissions du GC.

Restreindre le périmètre de la CENEN : attribuer les projets d'assainissement de bâtiments de l'ACV à une éventuelle commission thématique chargée des projets de constructions.

- 6) Fusionner CTPET et CTGRA permet de mieux répartir les charges de travail des commissions thématiques malgré des thématiques et fonctionnements différents.
- 7) Créer une nouvelle commission thématique du patrimoine bâti (construction, assainissement, rénovation, etc.)

- a) Sortir les objets FAJE LAJE de la COFOR = attribution à la CTAS
- b) Sortir les objets DGIP de la COFOR (construction, assainissement, rénovation – écoles professionnelles et gymnases) = attribution à CTBAT
- c) Sortir les objets DGIP de la CENEN – attribution à CTBAT
- d) Attribuer les CAD sur le climat à la CENEN

Autre point de réflexion hors périmètre :

Envisager une fusion de la Commission thématique des affaires juridiques (CTAFJ) et de la Commission de présentation (CPRT). Sa composition pourrait intégrer davantage de profils disposant de compétences ou d'une expérience dans le domaine juridique, ce qui renforcerait la qualité des analyses et des décisions prises. Ce modèle d'une unique commission parlementaire pour le domaine de la justice a cours dans le canton de Berne.

Cette fusion nécessiterait toutefois une modification de la LGC (art. 59b - Incompatibilité : « Un député ne peut siéger à la fois dans la Commission de présentation et dans la Commission thématiques des affaires juridiques ». Elle pourrait également requérir une révision de la Constitution vaudoise (art. 131, Cst-VD) qui mentionne explicitement la Commission de présentation.

Annexe 2

Statistiques sur le nombre d'heures de travail des commissions

Tableau 1 :

Commission thématique à créer	Nbre d'heures de travail 2022-2023	Nbre d'heures de travail 2023-2024	Nbre d'heures de travail 2024-2025	Nbre d'heures de travail juillet 2025- déc. 2025	Total
Commission thématique des bâtiments, du foncier et de l'aménagement du territoire (CTBAT)	30	19.5	24.75	10.5	84.75
+ PAC Lavaux	20	5.5	7.25	-	32.75
+ Transfert depuis la CENEN (rénovation et mise à niveau énergétique de bâtiments)	2	3.75	2	1	8.75
Total	52	28.75	34	11.5	126.25

Tableau 2 :

Commissions thématiques existantes	Nbre d'heures de travail 2022-2023	Nbre d'heures de travail 2023-2024	Nbre d'heures de travail 2024-2025	Nbre d'heures de travail juillet 2025- déc. 2025	Total
CT grâces (CTGRA)	8.50	2.25	4.50	3.25	18.50
CT affaires extérieures (CTAE)	5.75	13.25	8.75	1.75	29.50
CT affaires juridiques (CTAFJ)	6.00	10.50	9.25	9.50	35.25
CT affaires sociales (CTAS)	10.50	8.25	19.50	6.25	44.5
CT pétitions (CTPET)	17.00	12.50	14.25	8.00	51.75
CT systèmes d'information (CTSI)	17.50	15.25	20.50	18.25	71.50
CT santé publique (CTSAP)	31.00	26.00	21.50	8.50	87.00
CT infrastructures de transport et mobilité (CTITM)	20.50	24.25	34.25	9.00	88.00
CT institutions et droits politiques (CIDROPOL)	29.50	32.75	20.50	8.50	*91.25
CT formation (COFOR)	31.25	28.25	28.00	10.50	98.00
CT énergie et environnement (CENEN)	44.50	29.75	74.25	18.75	167.25

* dont traitement du projet de révision de la LGC

Tableau 3 :

	Combinaisons : exemple 1	Nbre d'heures de travail cumulées depuis le début de la législature	Total
1	CT affaires sociales (CTAS) + accueil préscolaire et parascolaire +ad hoc	44.5+4.75+14.5	63.75
2	CT pétitions (CTPET) + CT grâces (CTGRA)	51.75+18.5	70.25
3	CT systèmes d'information (CTSI) + ad hoc	71.5+3.5	75
4	CT santé publique (CTSAP)+ ad hoc	87+3.25	90.25
5	CT infrastructures de transport et mobilité (CTITM) + ad hoc	88+2.25	90.25
6	CT formation (COFOR) - accueil préscolaire et parascolaire + ad hoc	98-4.75+1.25	94.5
7	CT affaires extérieures (CTAE) + économie et tourisme + sécurité	29.5+64.75+31	125.25
8	A créer : CT bâtiments, du foncier et de l'aménagement du territoire (CTBAT)	126.25	*126.25
9	CT institutions et droits politiques (CIDROPOL) + CT affaires juridiques (CTAFJ) +ad hoc	91.25+35.25+3	129.5
	Commissions ad hoc : agriculture + culture + sport + droits humains + reliquat	46.5+5.75+14.75+13+55.5	135.5
10	CT énergie et environnement (CENEN) + climat - bâtiments	167.25+31-8.75	**189.5

* dont 32.75 heures pour le PAC Lavaux

**dont 57.5 heures pour la loi sur l'énergie

Tableau 4 :

	Combinaisons : exemple 2	Nbre d'heures de travail cumulées depuis le début de la législature	Total
1	CT affaires extérieures (CTAE) + culture + sport	29.5+5.75+14.75	50
2	CT affaires sociales (CTAS) + accueil préscolaire et parascolaire +ad hoc	44.5+4.75+14.5	63.75
3	CT affaires juridiques (CTAFJ) + sécurité + ad hoc	35.25 +31	66.25
	Commissions ad hoc : droits humains + reliquat	13+55.5	68.5
4	CT pétitions (CTPET) + CT grâces (CTGRA)	51.75+18.5	70.25
5	CT systèmes d'information (CTSI) + ad hoc	71.5+3.5	75
6	CT santé publique (CTSAP)+ ad hoc	87+3.25	90.25
7	CT infrastructures de transport et mobilité (CTITM) + ad hoc	88+2.25	90.25
8	CT institutions et droits politiques (CIDROPOL) +ad hoc	91.25+3	94.25
9	CT formation (COFOR) - accueil préscolaire et parascolaire + ad hoc	98-4.75+1.25	94.5
10	A créer : CT agriculture + économie et tourisme	46.5+64.75	111.25
11	A créer : CT bâtiments, du foncier et de l'aménagement du territoire (CTBAT)	126.25	126.25
12	CT énergie et environnement (CENEN) + climat - bâtiments	167.25+31-8.75	189.5

Domaines de compétence de la commission thématique à créer

Nom de la commission / du domaine	Domaines de compétence
Commission des bâtiments, du foncier et de l'aménagement du territoire (CTBAT)	Aménagement et développement territorial Architecture, ingénierie du bâtiment et construction Immobilier et politique du logement Archéologie et patrimoine bâti

22

Thèmes pouvant être associés à des commissions thématiques existantes

Économie, agriculture et tourisme	Industries, services ; Promotion et appui au développement économique Marché du travail (emploi, salaires, protection des travailleuses et des travailleurs) Marchés publics Produits (prix, sécurité et qualité) ; Protection des consommateurs et des consommatrices Agriculture, viticulture Chasse, faune et pêche Développement touristique
Sécurité	Prestations de police Protection de la population Conduite et gestion de crise
Culture et sport	Culture et établissements culturels (institutions culturelles, patrimoine culturel) Formation sportive et activités sportives
Droits humains	Égalité femmes – hommes Respect des conventions internationales Asile

Domaines de compétence des commissions actuelles (11)

Nom de la commission / du domaine	Domaines de compétence
Commission des affaires extérieures (CTAE) (art. 60 à 62 LGC)	Traités, accords et conventions intercantonaux Affaires transfrontalières Exercice des droits en matière fédérale (dépôt d'initiatives auprès de l'Assemblée fédérale) Conventions-programmes entre Confédération et cantons, notamment en matière d'environnement Commissions interparlementaires d'examen et interparlementaires de contrôle
Commission thématique des grâces (CTGRA) (art. 109, al. 1 ^{er} , Cst-VD et art. 103 et 104 LGC) (art. 35 LVCPP)	Examine les demandes de grâces Entend les personnes qui requièrent la grâce Préavise et rapporte au Grand Conseil
Commission thématique des pétitions (CTPET) (art. 105 et ss, LGC)	Étudie les pétitions puis émet une recommandation à l'attention du Grand Conseil Entend les pétitionnaires et sollicite l'avis de l'autorité concernée
Commission thématique de la santé publique (CTSAP)	Santé de la population et politique de santé publique (soins médicaux de base) Gestion sanitaire et planification hospitalière Investissements en faveur des établissements sanitaires privés d'intérêt public Investissements et modernisation des établissements médico-sociaux Mise à niveau et développement du CHUV Assurance-maladie
Commission thématique des affaires juridiques (CAJ)	Domaine judiciaire, en particulier organisation et procédure judiciaire : par ex. examen du projet de loi sur le Conseil de la magistrature
Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité (CTITM)	Transport sous toutes ses formes, notamment : Trafic ferroviaire, routier, bus, transports lacustres, vélos, etc.
Commission des affaires sociales et de la sécurité (CTAS)	Politique sociale, prestations sociales et assurances sociales Accueil préscolaire et parascolaire

Commission thématique des institutions et des droits politiques (CIROPOL)	Fonctionnement des institutions Projets de lois dont l'élaboration relève de la compétence du Grand Conseil Rapport entre les pouvoirs Droits politiques et législation y relative (p. ex. examen du projet de révision de la LEDP)
Commission thématique des systèmes d'information (CTSI)	Projets informatiques de l'État (crédits d'investissement et suivi des projets) Politique du numérique ; cybersécurité Examen du budget et de comptes de la DGNSI (mandat de la COFIN)
Commission de l'environnement et de l'énergie (CENEN)	Protection de l'environnement Energie et approvisionnement énergétique Protection de la biodiversité et des ressources naturelles Gestion des eaux et sylviculture
Commission de de la formation, (COFOR)	Enseignement obligatoire, postobligatoire et supérieur Formation professionnelle et formation continue Enseignement spécialisé

De: Nicolas Suter <nicolas.suter@gc.vd.ch>
Envoyé: mercredi, 9 septembre 2026 09:40
À: Santucci Igor
Cc: Simonin Patrick; Morandi Marc; Secrétaire Parlementaire; Florence Bettschart
Objet: Re: Questionnaire (3 questions) destiné aux groupes politiques en lien avec le futur décret sur les commissions thématiques et statistiques
Pièces jointes: Projet EMPD commissions thématiques 27-32 V4 .pdf; Projet EMPD commissions thématiques 27-32 V4 .docx; Démarche et méthode_Commissions thématiques 2027-2032.pdf; Annexe 1 - Sondage des présidences des commissions thématiques.pdf; Annexe 2 - Commissions thématiques nb d'heures 22-25 et combinaisons 27-32.pdf; Annexe 3 - Domaines de compétence des nouvelles commissions et des commissions actuelles 22-27.pdf

25

Monsieur le Secrétaire général
Cher Igor

Voici la position du groupe PLR sur les différentes questions adressées par le bureau au sujet des commissions thématiques.

1. Le groupe PLR est favorable au maintien d'un système mix comprenant des commissions instituées et des commissions d'hoc
2. Nous n'avons pas d'autres propositions de « fusion » de commission. En ce qui concerne la création d'une commission thématique des droits citoyens, bien que sur le papier cela semble intéressant, le retour des commissaires ne plaide pas forcément pour ce regroupement. En effet, les thématiques abordées sont différentes et il n'y a pas vraiment de synergies à attendre.
3. Le groupe PLR n'a pas de proposition de nouvelle commission.
 1. Par contre, nous sommes opposés à la création d'une commission « économie et fiscalité ». Il est clair que la fiscalité doit rester de la compétence de la COFIN. Pour ce qui est de l'économie, les sujets sont tellement variés (tourisme, agriculture, PME, formation duale, etc.) qu'il nous semble nettement plus opportun de faire appel à des commissions ad'hoc.
 2. Nous ne voyons pas l'intérêt de créer une commission « bâtiments, foncier, aménagement du territoire »
4. Pour ce qui est des modifications de périmètres pour certaines commissions, nous n'y voyons pas de problème à l'exception de l'ajout du « climat » à la CENEN. En effet, ce sujet avait fait débat il y a 5 ans, est-ce nécessaire de le relancer? Cela d'autant plus que l'expérience de cette dernière législature nous montre que lorsque un sujet « climat » doit être abordé, le bureau a le choix de le donner à la CENEN ou à une commission ad'hoc. Cette flexibilité nous semble avoir bien fonctionné.

En vous remerciant de faire bon accueil à notre prise de position, je te prie de recevoir, cher Igor, mes cordiales salutations

Nicolas Suter
Député - chef de groupe PLR

Le 14 août 2026 à 10:32, Santucci Igor <igor.santucci@vd.ch> a écrit :

Madame et Messieurs les Président-e-s des groupes politiques,
Mesdames et Messieurs les Secrétaires des groupes politiques,

Conformément aux articles 59 al. 2 de loi sur le Grand Conseil (LGC) et 45 de son Règlement d'application (RLGC), le Grand Conseil est tenu d'arrêter la liste des commissions thématiques durant les trois premiers mois de l'année au cours de laquelle les élections des autorités cantonales ont lieu. Concrètement, le Grand Conseil se base sur une proposition de son Bureau et arrête, par voie de décret, la **liste des commissions thématiques pour la législature suivante**. Les membres des commissions thématiques sont élus par le nouveau Grand Conseil, le jour de sa constitution, soit le 29 juin 2027.

Cette procédure offre l'occasion au Grand Conseil « sortant » de faire le bilan de la situation, d'évaluer la pertinence de conserver ou non les commissions thématiques nommées en début de législature, ou d'en créer de nouvelles pour la suivante, ou encore d'en redéfinir les domaines de compétences, compte tenu des expériences des différents organes du Parlement. Il en va d'ailleurs exactement de même pour le décret sur les indemnités dues aux députés et aux groupes politiques, pour les mêmes motifs : le Grand Conseil se prononce, pour ainsi dire, en connaissance de cause, puisque c'est le Grand Conseil « sortant » qui adopte le décret portant effet sur la législature suivante.

Fort de ces considérations, le Bureau du Grand Conseil vous sollicite afin de connaître votre détermination sur trois points en lien avec le futur décret sur les commissions thématiques:

1. Le Grand Conseil connaît un système mixte de commissions, comprenant des commissions instituées (de surveillance, thématiques et permanentes) et des commissions ad hoc. Souhaitez-vous reconduire ce dispositif ?

2. Actuellement, et conformément à la décision du Grand Conseil du 22 mars 2022, les commissions thématiques sont au nombre de onze :

- Commission thématique en charge des affaires extérieures (CTAE), (art. 60-63 LGC + art. 2 de la CoParl), 15 membres ;
- Commission thématique des grâces (CTGRA), (art. 109 Cst-VD ; art. 38 al. 4 ; art. 103-104 LGC), 11 membres ;
- Commission thématique des pétitions (CTPET), (art. 31 Cst-VD ; art. 38 al. 4 ; art. 105-108 LGC), 11 membres ;
- Commission thématique de la santé publique (CTSAP), (art. 8 al. 2 LPFES, 43c al. 5 LAIH, 15 membres) ;
- Commission thématique des affaires juridiques (CTAFJ), 15 membres ;
- Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité (CTITM), 15 membres ;
- Commission thématique des institutions et des droits politiques (CIDROPOL), 15 membres ;
- Commission thématique des systèmes d'information (CTSI), 15 membres ;
- Commission thématique de l'environnement et de l'énergie (CENEN), 15 membres ;
- Commission thématique de la formation (COFOR), 15 membres ;
- Commission thématique des affaires sociales (CTAS), 15 membres.

Considérant que le Bureau est enclin à fusionner les commissions des grâces et des pétitions pour créer une nouvelle « Commission thématique des droits citoyens », souhaitez-vous maintenir la liste telle quelle, fusionner d'autres commissions ou éventuellement en supprimer ?

3. Considérant que le Bureau est enclin à créer deux nouvelles commissions thématiques (une sur « les bâtiments, le foncier et l'aménagement du territoire », l'autre sur « l'économie et la fiscalité »), souhaitez-vous proposer la création de commissions thématiques nouvelles ?

4. Considérant que le Bureau est enclin à ajouter la thématique de l'accueil de jour à la CTAS, les objets en lien avec le climat à la CENEN et les questions de sécurité à la CTAFJ, ainsi qu'à constituer les délégations

De: Tamina Wicky <tamina.wicky@ps-vaudois.ch>
Envoyé: mardi, 8 septembre 2026 17:05
À: Santucci Igor
Cc: Cala Sébastien
Objet: RE: Questionnaire (3 questions) destiné aux groupes politiques en lien avec le futur décret sur les commissions thématiques et statistiques

Cher Monsieur Santucci,

Vous trouverez ci-dessous les réponses du Groupe socialiste à votre questionnaire.

1. Le Grand Conseil connaît un système mixte de commissions, comprenant des commissions instituées (de surveillance, thématiques et permanentes) et des commissions ad hoc. Souhaitez-vous reconduire ce dispositif ?

Le Groupe socialiste souhaite reconduire ce dispositif, mais salue la proposition de renforcer les commissions thématiques. Ces dernières ont l'avantage de permettre aux commissaires d'acquérir des compétences spécifiques aux thématiques traitées, ce qui renforce l'action de l'organe législatif.

2. Actuellement, et conformément à la décision du Grand Conseil du 22 mars 2022, les commissions thématiques sont au nombre de onze :

- Commission thématique en charge des affaires extérieures (CTAE), (art. 60-63 LGC + art. 2 de la CoParl), 15 membres ;
- Commission thématique des grâces (CTGRA), (art. 109 Cst-VD ; art. 38 al. 4 ; art. 103-104 LGC), 11 membres ;
- Commission thématique des pétitions (CTPET), (art. 31 Cst-VD ; art. 38 al. 4 ; art. 105-108 LGC), 11 membres ;
- Commission thématique de la santé publique (CTSAP), (art. 8 al. 2 LPFES, 43c al. 5 LAIH, 15 membres) ;
- Commission thématique des affaires juridiques (CTAFJ), 15 membres ;
- Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité (CTITM), 15 membres ;
- Commission thématique des institutions et des droits politiques (CIDROPOL), 15 membres ;
- Commission thématique des systèmes d'information (CTSI), 15 membres ;
- Commission thématique de l'environnement et de l'énergie (CENEN), 15 membres ;
- Commission thématique de la formation (COFOR), 15 membres ;
- Commission thématique des affaires sociales (CTAS), 15 membres.

Considérant que le Bureau est enclin à fusionner les commissions des grâces et des pétitions pour créer une nouvelle « Commission thématique des droits citoyens », souhaitez-vous maintenir la liste telle quelle, fusionner d'autres commissions ou éventuellement en supprimer ?

Le Groupe socialiste soutien la création de la commission des droits citoyens.

Pour ce qui est des modifications des commissions existantes, voire les réponses aux questions ci-dessous.

3. Considérant que le Bureau est enclin à créer deux nouvelles commissions thématiques (une sur « les bâtiments, le foncier et l'aménagement du territoire », l'autre sur « l'économie et la fiscalité »), souhaitez-vous proposer la création de commissions thématiques nouvelles ?

Le Groupe socialiste soutient la création de la Commission thématique de l'économie et de la fiscalité pour autant qu'il lui soit ajouté le domaine du Tourisme et de l'Agriculture. Il apparaît en effet incohérent de ne pas considérer deux secteurs économiques d'importance pour notre Canton au sein du périmètre de cette commission.

Le groupe socialiste soutient par ailleurs la création de la Commission thématique des bâtiments, du foncier et de l'aménagement du territoire.

4. Considérant que le Bureau est enclin à ajouter la thématique de l'accueil de jour à la CTAS, les objets en lien avec le climat à la CENEN et les questions de sécurité à la CTAJF, ainsi qu'à constituer les délégations vaudoises à l'APF au sein de la CTAE, souhaitez-vous ajouter des nouveaux domaines de compétences aux commissions thématiques existantes, à examiner par le Bureau ?

Le Groupe socialiste souhaite que les thématiques de l'accueil pré et para scolaire soit maintenu dans le cahier des charges de la COFOR. Il apparaît en effet qu'avec la mise en œuvre de la journée scolaire continue, le lien entre accueil de jour et formation fait pleinement sens.

Le Groupe socialiste souhaite par ailleurs attacher la thématique du chômage au cahier des charges de la Commission thématique des affaires sociales.

Belle fin de journée,

Tamina Wicky

Collaboratrice scientifique et adjointe à la secrétaire générale

Absente le vendredi

tamina.wicky@ps-vaudois.ch

021 312 97 57

Parti socialiste vaudois

Pl. Chauderon 5, 1003 Lausanne



De : Santucci Igor <igor.santucci@vd.ch>

Envoyé : lundi, 7 septembre 2026 17:04

À : Cédric Weissert (cedric.weissert@gc.vd.ch) <cedric.weissert@gc.vd.ch>; Elodie Lopez (elodie.lopez@gc.vd.ch) <elodie.lopez@gc.vd.ch>; Kilian Duggan (kilian.duggan@gc.vd.ch) <kilian.duggan@gc.vd.ch>; Nicolas Suter (nicolas.suter@gc.vd.ch) <nicolas.suter@gc.vd.ch>; Sébastien Cala (sebastien.cala@gc.vd.ch) <sebastien.cala@gc.vd.ch>; 'Vincent Keller' <vincent.keller@gc.vd.ch>; 'Dupertuis Raphaël' <raphael.dupertuis@vert-e-s-vd.ch>; 'Gonet Floriane' <floriane.pollien@outlook.com>; 'Groupe Ensemble à gauche EP (groupe-ep@framalistes.org)' <groupe-ep@framalistes.org>; 'Manghardt France' <france.manghardt@vert-e-s-vd.ch>; Lara Martelli <lara.martelli@ps-vaudois.ch>; 'Rosat Bastien' <secre.parl@plr-vd.ch>; Tamina Wicky <tamina.wicky@ps-vaudois.ch>

Cc : Jaquenoud Sylvain <sylvain.jaquenoud@vd.ch>; Mascello Fabrice <fabrice.mascello@vd.ch>; Marcel Jérôme <jerome.marcel@vd.ch>; Pesquet Saffore Céline <celine.pesquet-saffore@vd.ch>; Meynet Chiara <chiara.meynet@vd.ch>; Bise Iorio Rachèle <rachele.bise@vd.ch>; Céline Misiego (celine.misiego@gc.vd.ch) <celine.misiego@gc.vd.ch>; Géraldine Dubuis (geraldine.dubuis@gc.vd.ch) <geraldine.dubuis@gc.vd.ch>; Jean-Bernard Chevalley (jean-bernard.chevalley@gc.vd.ch) <jean-bernard.chevalley@gc.vd.ch>; Marc Morandi

Par voie électronique uniquement
Bureau du Grand Conseil
Grand Conseil
Rue Cité-Devant 13
1005 Lausanne

29

Lutry, le 8 septembre 2026

Consultation concernant le projet de décret arrêtant la liste des commissions thématiques pour la législature 2027-2032

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du bureau,

Faisant suite à votre demande du 14 août 2026, le groupe des Vert-e-s vous remercie de l'avoir associé à cette consultation et vous répond comme suit.

1. Le Grand Conseil connaît un système mixte de commissions, comprenant des commissions instituées (de surveillance, thématiques et permanentes) et des commissions ad hoc. Souhaitez-vous reconduire ce dispositif ?

Nous sommes favorables à la reconduction de ce dispositif.

Le système actuel offre un bon équilibre entre la spécialisation et le suivi dans la durée permis par les commissions instituées, et la souplesse des commissions ad hoc pour traiter des objets ponctuels ou spécifiques, qui collent particulièrement bien à notre système de milice. Nous souhaitons donc conserver cette organisation mixte.

2. Actuellement, et conformément à la décision du Grand Conseil du 22 mars 2022, les commissions thématiques sont au nombre de onze :
 - Commission thématique en charge des affaires extérieures (CTAE), (art. 60-63 LGC + art. 2 de la CoParl), 15 membres ;
 - Commission thématique des grâces (CTGRA), (art. 109 Cst-VD ; art. 38 al. 4 ; art. 103-104 LGC), 11 membres ;
 - Commission thématique des pétitions (CTPET), (art. 31 Cst-VD ; art. 38 al. 4 ; art. 105-108 LGC), 11 membres ;
 - Commission thématique de la santé publique (CTSAP), (art. 8 al. 2 LPFES, 43c al. 5 LAIH, 15 membres) ;
 - Commission thématique des affaires juridiques (CTAFJ), 15 membres ;
 - Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité (CTITM), 15 membres ;
 - Commission thématique des institutions et des droits politiques (CIDROPOL), 15 membres ;
 - Commission thématique des systèmes d'information (CTSI), 15 membres ;
 - Commission thématique de l'environnement et de l'énergie (CENEN), 15 membres ;
 - Commission thématique de la formation (COFOR), 15 membres ;
 - Commission thématique des affaires sociales (CTAS), 15 membres.

Considérant que le Bureau est enclin à fusionner les commissions des grâces et des pétitions pour créer une nouvelle « Commission thématique des droits citoyens », souhaitez-vous maintenir la liste telle quelle, fusionner d'autres commissions ou éventuellement en supprimer ?

30

Le groupe des Vert-e-s soutient la création d'une Commission thématique des droits citoyens, issue de la fusion des commissions des grâces et des pétitions.

Nous n'avons pas d'autre proposition de fusion ou de suppression à formuler.

3. Considérant que le Bureau est enclin à créer deux nouvelles commissions thématiques (une sur « les bâtiments, le foncier et l'aménagement du territoire », l'autre sur « l'économie et la fiscalité »), souhaitez-vous proposer la création de commissions thématiques nouvelles ?

Le groupe des Vert-e-s soutient la création de ces deux nouvelles commissions thématiques.

S'agissant des bâtiments, du foncier et de l'aménagement du territoire, ces questions sont étroitement liées et occupent une place croissante dans les politiques publiques cantonales. Elles concernent notamment le logement, la maîtrise foncière, la gestion du patrimoine immobilier de l'État et le développement territorial. Leur traitement au sein d'une commission thématique dédiée permettrait d'assurer un meilleur suivi de ces dossiers et de renforcer l'expertise du Grand Conseil dans la durée.

Nous soutenons également la création d'une Commission thématique de l'économie et de la fiscalité. Depuis le début de la législature, le Grand Conseil a été amené à traiter de nombreux objets ayant une portée économique directe, qu'il s'agisse des zones industrielles et des infrastructures économiques, du marché du travail, des plateformes de livraison, du soutien à certaines branches, de la criminalité économique ou encore de la promotion économique. Ces objets sont aujourd'hui répartis entre différentes commissions ou confiés à des commissions ad hoc, sans toujours permettre un suivi cohérent d'un dossier à l'autre.

Une commission dédiée permettrait de regrouper ces questions et de développer une expertise parlementaire sur les enjeux liés au développement économique du canton, à l'emploi, à l'innovation et aux conditions-cadres.

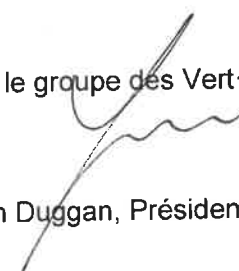
La fiscalité mérite également un traitement spécifique. Les objets fiscaux sont aujourd'hui souvent confiés à la Commission des finances, dont la mission première reste la haute surveillance financière ainsi que l'examen du budget et des comptes. Sans remettre en cause ce rôle, il nous paraît judicieux de mieux distinguer cette fonction de surveillance de l'examen de réformes fiscales parfois complexes et appelées à déployer leurs effets sur plusieurs années.

Cette distinction prendra notamment tout son sens avec les réformes fiscales à venir, en particulier la mise en œuvre cantonale de l'imposition individuelle, qui nécessitera un travail parlementaire suivi et spécialisé. Une Commission de l'économie et de la fiscalité offrirait ainsi au Grand Conseil un cadre stable pour examiner ces dossiers, plutôt que de les répartir au cas par cas entre plusieurs commissions.

Pour ces raisons, notre groupe soutient la création de ces deux commissions dans le cadre du projet de décret soumis au Grand Conseil et ne propose pas de commission thématique supplémentaire.

En vous remerciant de nous avoir associés à cette consultation, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le groupe des Vert·e·s :



Kilian Duggan, Président de groupe

De: cedric.weissert@gc.vd.ch
Envoyé: mercredi, 9 septembre 2026 08:58
À: Santucci Igor; marco.andrea.carenza@protonmail.com; secretariat@udc-vaud.ch
Objet: Re: TR: Questionnaire (3 questions) destiné aux groupes politiques en lien avec le futur décret sur les commissions thématiques et statistiques

Monsieur le secrétaire général, Cher Igor,

Le groupe UDC vous remercie de l'avoir associé au sondage ci-dessous et vous apporte les réponses suivantes

Le Grand Conseil connaît un système mixte de commissions, comprenant des commissions instituées (de surveillance, thématiques et permanentes) et des commissions ad hoc. Souhaitez-vous reconduire ce dispositif ?

L'UDC adhère à la proposition de reconduire le système actuel

2. Actuellement, et conformément à la décision du Grand Conseil du 22 mars 2022, les commissions thématiques sont au nombre de onze :

Commission thématique en charge des affaires extérieures (CTAE), (art. 60-63 LGC + art. 2 de la CoParl), 15 membres ;

Commission thématique des grâces (CTGRA), (art. 109 Cst-VD ; art. 38 al. 4 ; art. 103-104 LGC), 11 membres ;

Commission thématique des pétitions (CTPET), (art. 31 Cst-VD ; art. 38 al. 4 ; art. 105-108 LGC), 11 membres ;

Commission thématique de la santé publique (CTSAP), (art. 8 al. 2 LPFES, 43c al. 5 LAIH, 15 membres) ;

Commission thématique des affaires juridiques (CTAFJ), 15 membres ;

Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité (CTITM), 15 membres ;

Commission thématique des institutions et des droits politiques (CIDROPOL), 15 membres ;

Commission thématique des systèmes d'information (CTSI), 15 membres ;

Commission thématique de l'environnement et de l'énergie (CENEN), 15 membres ;

Commission thématique de la formation (COFOR), 15 membres ;

Commission thématique des affaires sociales (CTAS), 15 membres.

Considérant que le Bureau est enclin à fusionner les commissions des grâces et des pétitions pour créer une nouvelle « Commission thématique des droits citoyens », souhaitez-vous maintenir la liste telle quelle, fusionner d'autres commissions ou éventuellement en supprimer ?

L'UDC est favorable à la fusion des deux commissions indiquées et ne voit pas l'opportunité de fusionner d'autres commissions

Considérant que le Bureau est enclin à créer deux nouvelles commissions thématiques (une sur « les bâtiments, le foncier et l'aménagement du territoire », l'autre sur « l'économie et la fiscalité »), souhaitez-vous proposer la création de commissions thématiques nouvelles ?

L'UDC est également favorable à la création de ces deux nouvelles commissions thématiques qui font sens avec les besoins et enjeux actuels, nous n'avons cependant pas de volonté de créer d'autres nouvelles commissions thématiques

4. Considérant que le Bureau est enclin à ajouter la thématique de l'accueil de jour à la CTAS, les objets en lien avec le climat à la CENEN et les questions de sécurité à la CTAFJ, ainsi qu'à constituer les délégations vaudoises à l'APF au sein de la CTAE, souhaitez-vous ajouter des nouveaux domaines de compétences aux commissions thématiques existantes, à examiner par le Bureau ?

33

Aucuns nouveaux domaines de compétences ne sont sembles opportuns à ajouter à des commissions thématiques existantes

Nous vous souhaitons une excellente journée et vous présentons nos meilleures salutations

Cédric Weissert
Député au Grand Conseil VD
Chef du groupe UDC au Grand Conseil VD
Membre de la direction de l'UDC Vaud
Conseiller général à Mont-la-ville

Le 7 sept. 2026 17:03, Santucci Igor <igor.santucci@vd.ch> a écrit :

Madame et Messieurs les Président-e-s des groupes politiques,
Mesdames et Messieurs les Secrétaires des groupes politiques,

Nous nous permettons de vous rappeler très respectueusement la consultation ci-dessous relative au projet d'EMPD arrêtant la liste des commissions thématiques pour la législature 2027-2032, **courant jusqu'à ce mercredi, 17h00.**

Tout en vous remerciant par avance pour vos précieux retours, nous vous prions de croire, Madame et Messieurs les Président-e-s des groupes politiques, Mesdames et Messieurs les Secrétaires des groupes politiques, à l'expression de nos sentiments cordiaux et respectueux..

IGOR SANTUCCI
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GRAND CONSEIL

Place du Château 6, 1014 Lausanne

+41 21 316 05 19

+41 79 808 52 94

igor.santucci@vd.ch

vd.ch/gc vd

De: Jerome De Benedictis <jerome.de-benedictis@gc.vd.ch>
Envoyé: mardi, 18 août 2026 14:41
À: Santucci Igor
Cc: Mehdi Currat; Aurélien Demaurex
Objet: Re: Questionnaire (3 questions) destiné aux groupes politiques en lien avec le futur décret sur les commissions thématiques et statistiques
Pièces jointes: Projet EMPD commissions thématiques 27-32 V4 .pdf; Projet EMPD commissions thématiques 27-32 V4 .docx; Démarche et méthode_Commissions thématiques 2027-2032.pdf; Annexe 1 - Sondage des présidences des commissions thématiques.pdf; Annexe 2 - Commissions thématiques nb d'heures 22-25 et combinaisons 27-32.pdf; Annexe 3 - Domaines de compétence des nouvelles commissions et des commissions actuelles 22-27.pdf

Monsieur le Secrétaire Général,
Cher Igor,

Voici les positions du Groupe Vert'libéral :

1. Oui
2. Maintenir
3. Nous sommes favorables à la commission liée aux bâtiments. Nous sommes favorables à ce qu'une commission spécifique à la Fiscalité soit instituée, en plus d'une commission « Economie, agriculture et tourisme ».
4. Non

Avec mes meilleures salutations.
Jerome

JEROME DE BENEDICTIS

**DÉPUTÉ VERT'LIBERAL | GRAND CONSEIL VAUDOIS
PRÉSIDENT DU GROUPE VERT'LIBERAL ET MEMBRE DE LA CTITM
SYNDIC D'ECHANDENS**

+41 79 336 05 07

vd.ch/gc vd

www.jeromedebenedictis.ch

VD.CH

Le 14 août 2026 à 10:32, Santucci Igor <igor.santucci@vd.ch> a écrit :

Madame et Messieurs les Président-e-s des groupes politiques,
Mesdames et Messieurs les Secrétares des groupes politiques,

Conformément aux articles 59 al. 2 de loi sur le Grand Conseil (LGC) et 45 de son Règlement d'application

(RLGC), le Grand Conseil est tenu d'arrêter la liste des commissions thématiques durant les trois premiers mois de l'année au cours de laquelle les élections des autorités cantonales ont lieu. Concrètement, le Grand Conseil se base sur une proposition de son Bureau et arrête, par voie de décret, la **liste des commissions thématiques pour la législature suivante**. Les membres des commissions thématiques sont élus par le nouveau Grand Conseil, le jour de sa constitution, soit le 29 juin 2027.

Cette procédure offre l'occasion au Grand Conseil « sortant » de faire le bilan de la situation, d'évaluer la pertinence de conserver ou non les commissions thématiques nommées en début de législature, ou d'en créer de nouvelles pour la suivante, ou encore d'en redéfinir les domaines de compétences, compte tenu des expériences des différents organes du Parlement. Il en va d'ailleurs exactement de même pour le décret sur les indemnités dues aux députés et aux groupes politiques, pour les mêmes motifs : le Grand Conseil se prononce, pour ainsi dire, en connaissance de cause, puisque c'est le Grand Conseil « sortant » qui adopte le décret portant effet sur la législature suivante.

35

Fort de ces considérations, le Bureau du Grand Conseil vous sollicite afin de connaître votre détermination sur trois points en lien avec le futur décret sur les commissions thématiques:

1. Le Grand Conseil connaît un système mixte de commissions, comprenant des commissions instituées (de surveillance, thématiques et permanentes) et des commissions ad hoc. Souhaitez-vous reconduire ce dispositif ?

2. Actuellement, et conformément à la décision du Grand Conseil du 22 mars 2022, les commissions thématiques sont au nombre de onze :

- Commission thématique en charge des affaires extérieures (CTAE), (art. 60-63 LGC + art. 2 de la CoParl), 15 membres ;
- Commission thématique des grâces (CTGRA), (art. 109 Cst-VD ; art. 38 al. 4 ; art. 103-104 LGC), 11 membres ;
- Commission thématique des pétitions (CTPET), (art. 31 Cst-VD ; art. 38 al. 4 ; art. 105-108 LGC), 11 membres ;
- Commission thématique de la santé publique (CTSAP), (art. 8 al. 2 LPFES, 43c al. 5 LAIH, 15 membres) ;
- Commission thématique des affaires juridiques (CTAFJ), 15 membres ;
- Commission thématique des infrastructures liées aux transports et à la mobilité (CTITM), 15 membres ;
- Commission thématique des institutions et des droits politiques (CIDROPOL), 15 membres ;
- Commission thématique des systèmes d'information (CTSI), 15 membres ;
- Commission thématique de l'environnement et de l'énergie (CENEN), 15 membres ;
- Commission thématique de la formation (COFOR), 15 membres ;
- Commission thématique des affaires sociales (CTAS), 15 membres.

Considérant que le Bureau est enclin à fusionner les commissions des grâces et des pétitions pour créer une nouvelle « Commission thématique des droits citoyens », souhaitez-vous maintenir la liste telle quelle, fusionner d'autres commissions ou éventuellement en supprimer ?

3. Considérant que le Bureau est enclin à créer deux nouvelles commissions thématiques (une sur « les bâtiments, le foncier et l'aménagement du territoire », l'autre sur « l'économie et la fiscalité »), souhaitez-vous proposer la création de commissions thématiques nouvelles ?

4. Considérant que le Bureau est enclin à ajouter la thématique de l'accueil de jour à la CTAS, les objets en lien avec le climat à la CENEN et les questions de sécurité à la CTAFJ, ainsi qu'à constituer les délégations vaudoises à l'APF au sein de la CTAE, souhaitez-vous ajouter des nouveaux domaines de compétences aux commissions thématiques existantes, à examiner par le Bureau ?

A la différence d'il y a cinq ans, vous trouverez en annexe déjà le projet d'EMPD arrêtant la liste des commissions thématiques pour la législature 2027-2032, ce qui rend la démarche encore plus concrète. S'y ajoutent des **statistiques** élaborées par le secrétariat général, qui permettent d'envisager des pistes possibles éventuelles, à même d'alimenter vos réflexions. Il est évident que ces données n'ont absolument pas pour objectif de figer les évolutions possibles. Les éléments (en annexe) mis à disposition sont :

1. Démarche et méthode
2. Sondage auprès des présidences des commissions thématiques (Annexe 1)
3. Statistiques sur le nombre d'heures de travail des commissions (Annexe 2)
4. Domaines de compétence des éventuelles nouvelles commissions et des commissions actuelles (Annexe 3)

**(26_LEG_184) Exposé des motifs et projet de décret arrêtant la
liste des commissions thématiques pour la législature 2027 – 2032**

Divers Texte adopté par le Bureau du GC le 10.9.26

1. « ExMot EMPD commissions thématiques 27-32 Version adoptée
10.9.26.docx » ; page 1
dernière mise à jour du document le 14.09.2026 17:45:46
2. « Projet législatif Projet de décret.akn » ; page 13
dernière mise à jour du document le 14.09.2026 17:42:33
3. « Ann Statistiques et retours de consultation.pdf » ; page
15
dernière mise à jour du document le 14.09.2026 17:51:16